



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 29 juin 2026

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Antoine BABU, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Julie CHARLES, Monsieur Jean-Paul DAVID, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Bryan MASSON, Madame Marika ROMAN, Monsieur Michel ROSSI, Madame Françoise SOULIMAN, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jacky EVERAERDT, Madame Marie-Amélie GINESY, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Frédéric POMA, Monsieur Hervé ROMANO, Madame Florence SIMON, Monsieur Antoine VERAN,

Procurations :

RAPPORT N° 26-33 - Budget supplémentaire 2025 - Budget principal

Ce projet de budget supplémentaire concrétise les axes proposés par l'établissement dans son budget primitif 2026 :

Une démarche de maîtrise budgétaire combinée au maintien de l'effort d'investissement

Les crédits de paiement 2026 au titre des programmes pluriannuels 2022/2026 « Construction et restructuration » et « Acquisition de matériels roulants et nautiques » ainsi que les sommes prévues pour les gros travaux et aménagement (GRA) ont été recalibrés et optimisés pour tenir compte de la situation des chantiers, des livraisons de véhicules en cours et des ressources humaines disponibles. Les ajustements à la baisse prévus au BS 2026 représentent la somme de 12,34 M€.

S'agissant du projet de simulateur de conduite VL/PL, il a été déprogrammé de l'exercice 2026 en vue d'en affiner les contours, tout en intégrant sur les études menées par d'autres SDIS (- 0,7 M€).

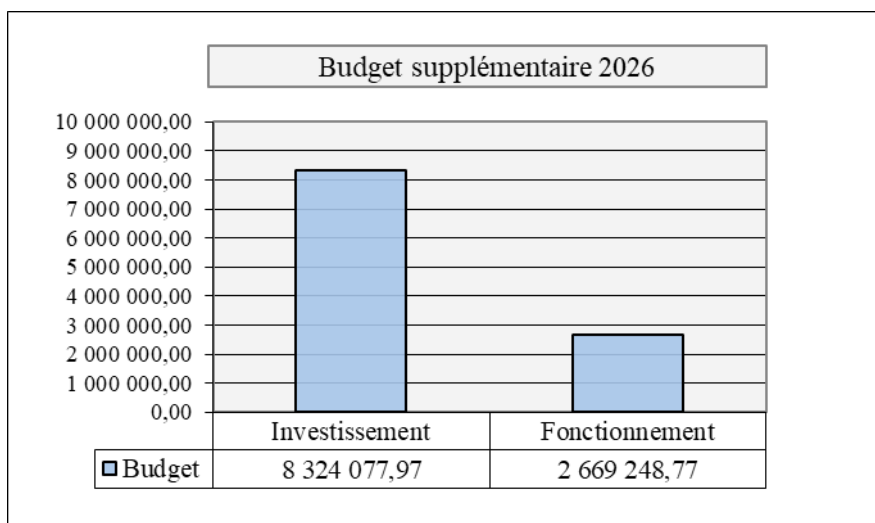
Une volonté de préserver les finances des collectivités locales contributrices

S'agissant du projet RRF (réseau radio du futur), il est proposé le versement d'une subvention complémentaire d'investissement au profit de l'agence ACMOSS, chargée de la mise en œuvre de l'outil destiné à remplacer l'actuel réseau de télécommunication des services de secours français. Cette subvention s'inscrit dans un montage financier permettant de réduire le montant des futures redevances d'utilisation du réseau RRF dont le SDIS aurait à s'acquitter en section de fonctionnement.

Par ailleurs, l'établissement s'inscrit dans une démarche de désendettement avec le remboursement anticipé d'emprunts en cours (4,4 M€). Cette démarche d'opportunité budgétaire vise notamment à réduire l'encours de la dette, à améliorer la capacité de désendettement et à renforcer les marges de manœuvre financières futures dans le cadre des ambitieux plans de construction de casernes.

Le rythme de réalisation des programmes pluriannuels 2022/2026 « Construction et restructuration » et « Acquisition de matériels roulants et nautiques » a dû être rallongé entraînant l'absence de besoin de l'emprunt d'équilibre de 7 M€ prévu au BP 2026 ainsi que la subvention d'équipement du Département.

Ainsi et conformément à l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le budget supplémentaire que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen s'établit à 10 993 326,74€, répartis comme suit :



Cet équilibre tient compte :

- de la reprise de l'excédent 2025 (2 120 556,77 € en fonctionnement et 15 659 444,97 € en investissement) ;
- de l'affectation à l'article 1068 des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 2 500 000 € ;
- du report des dépenses et recettes d'investissement (15 314 295,65 € en dépenses et 576 800 € en recettes) ;
- de la suppression de l'emprunt d'équilibre prévu lors du vote du budget primitif 2026 ;
- de réajustements budgétaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

Vous trouverez ci-dessous le détail de cet équilibre :

A- Les recettes

L'ensemble de ces ressources provient principalement :

1- Section de fonctionnement

- de l'affectation du résultat de fonctionnement en excédent reporté pour un montant de 2 120 556,77 € au titre de l'excédent net utilisable ;
- d'un réajustement complémentaire de 360 000 € au titre du remboursement par la DGSCGC de la participation du SDIS 06 aux colonnes de renfort extra-départementales durant la saison 2025 ;
- d'un complément de 50 000 € au titre des écritures de vente de véhicules préalablement proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°26-B11 du 5 mars 2026, n°25-B55 du 16 décembre 2025 et n°25-B43 du 29 septembre 2025). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépense d'investissement ;
- d'une diminution de 22 833 € au titre du chapitre 042 nécessaire à la régularisation de la neutralisation des amortissements 2026. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement ;
- d'un réajustement de 22 625 € au titre du chapitre 042 concernant les reprises de subvention transférable 2026. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement.

2- Section d'investissement

- de l'affectation du résultat et de la reprise du résultat d'investissement (cf. rapports précédents) pour un montant de 18 159 444,97 €, réparti comme suit :
 - 2 500 000 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
 - 15 659 444,97 € au titre de la reprise du résultat d'investissement.
- d'une somme de 576 800 € issue des restes à réaliser des subventions sollicitées dans le cadre des appels à projets suivants :
 - Subvention « Fonds Région Sud Paca Risques incendies » 2023 d'un montant de 138 800 €
 - Subvention « Fonds Région Sud Paca Risques incendies » 2025 d'un montant de 138 000 €
 - Subvention de la construction Roquebrune-Cap-Martin d'un montant de 300 000 €.

Conformément aux règles comptables et financières, cette somme à reporter sur l'exercice 2026 a été détaillée dans le compte administratif 2025.

- d'une diminution de 276 800 € au titre de l'annulation de la subvention d'investissement « Fonds Région Sud Paca Risques incendies » ;

- de la suppression de l'emprunt prévu au BP 2026 (7 M€) s'expliquant en partie par le décalage des crédits de paiement 2026 au titre des programmes pluriannuels 2022/2026 « Construction et restructuration » et « Acquisitions de matériels roulants et nautiques » ;
- d'une diminution de 3 500 000 € due à la non-utilisation de la participation du conseil départemental au budget d'investissement 2026, ceci du fait d'une optimisation budgétaire des dépenses notamment liées à la politique bâtiminaire ;
- d'une diminution de 150 000 € au titre des crédits prévus en investissement pour l'encaissement du FCTVA ;
- d'une inscription de 366 887,00 € au titre du chapitre 040 « opérations d'ordre transférables entre sections », dont notamment :
 - 200 000 € pour le réajustement de la dotation aux amortissements des biens amortis en 2026 selon la règle du prorata temporis. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses de fonctionnement ;
 - 166 887 € afin de permettre les écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de (délibérations n°26-B11 du 5 mars 2026, n°25-B55 du 16 décembre 2025 et n°25-B43 du 29 septembre 2025). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses de fonctionnement ;
- d'une inscription de 147 746 € au titre des écritures d'ordre de régularisation concernant les intégrations bâtiminaires. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement.

B- Les dépenses

Les dépenses à prendre en compte dans le cadre de cette étape budgétaire comprennent notamment les restes à réaliser et les nouvelles inscriptions qui vous sont détaillées par ailleurs :

1- Section de fonctionnement

Des réajustements doivent être effectués afin de répondre aux besoins de l'établissement. Vous trouverez ci-après les plus significatifs :

- une inscription complémentaire de 1 510 481 € au titre du chapitre 011 « charges à caractère général » dont notamment :
 - 80 380 € pour la participation à l'organisation par les SDIS 13 et 34 du concours de caporal ;
 - 110 000 € au titre des projets informatiques en cours (nouvelle version du logiciel budgétaire et financier Astre, migration du requêteur business object, interface des bases oracle, mise à jour du firewall Fortinet) ;

- Une somme de 100 000 € destinée à la réalisation d'un inventaire de l'actif physique de l'établissement par un prestataire extérieur spécialisé qui permettra le rapprochement à terme avec l'actif des biens du SDIS ;
- Une inscription de 159 000 € au titre de prestations de réparation et de convoyage de véhicules ;
- Un réajustement de 83 862 € pour l'entretien et le renouvellement de matériels d'intervention (détecteurs multi gaz, tronçonneuses, détendeurs, etc.) ;
- 384 211 € au titre de la fourniture d'effets vestimentaires ;
- 461 200 € au titre des réparations d'engins d'intervention tels que des camions-citernes feux de forêts (CCF) ;

- une inscription de 686 217 € au titre du chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés », dans le cadre des indemnités SPV destinées à financer les renforcements d'effectifs durant la période estivale ;

- une diminution de 100 000 € au titre de la subvention du budget principal vers le budget annexe. Ce réajustement porte la subvention d'équilibre à 700 000 € ;

- une inscription de 167 077,77 € au titre du chapitre 66 « charges financières ». Cette dépense correspond à l'ajustement du montant des intérêts prévus pour l'emprunt 2026, finalement non réalisé, ainsi qu'aux indemnités de remboursement anticipé de plusieurs emprunts en cours. Cette démarche vise notamment à réduire l'encours de dette, à renforcer la capacité de désendettement et à consolider les marges de manœuvre financières futures.

- une inscription de 366 887,00 € au titre du chapitre 042 « opérations d'ordre transférables entre sections », dont notamment :

- 200 000 € pour le réajustement de la dotation aux amortissements des biens amortis en 2026 selon la règle du prorata temporis. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement ;
- 166 887 € afin de permettre les écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de (délibérations n°26-B11 du 5 mars 2026, n°25-B55 du 16 décembre 2025 et n°25-B43 du 29 septembre 2025). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement ;

Des réajustements de crédits liés à l'exécution budgétaire sont également retracés dans le document joint en annexe.

2- Section d'investissement

Les crédits inscrits dans cette section correspondent :

- en partie aux restes à réaliser (15 314 295,65 €) qu'il convient, conformément aux règles comptables et financières, de reporter sur l'exercice 2026 et qui ont été détaillés dans le compte administratif 2025 ;
- aux réajustements budgétaires liés aux modifications de programme d'investissement dont notamment :
 - une diminution de 700 000 € du fait de la déprogrammation sur l'exercice budgétaire 2026 du projet « simulateurs de conduite » (poids lourds et véhicules légers) ;
 - une diminution de 823 775 € relative au recalibrage global des travaux prévus au titre du GRA 2026 (grosses réparations et aménagements) qui seront effectués en 2027.
 - une diminution de 10 816 588,79 € au titre des modifications des crédits de paiement 2026 relatifs au programme pluriannuel 2022/2026 « Opérations de construction et de restructuration » (Annexe 1) ;
 - une diminution de 813 784 € au titre de réajustements des crédits de paiement 2026 relatifs au plan pluriannuel 2022-2026 « Acquisition de matériels roulants et nautiques ». Ces réajustements font suite à l'annulation des subventions sollicitées dans le cadre du Fonds investissement Région Sud (Annexe 2) ;
 - une diminution de 480 220,28 € consécutive au solde de la subvention destinée à la commune de Lantosque pour la restructuration du centre de secours (Cf. rapport par ailleurs).
 - une inscription de 1 500 000 € au titre du versement d'une subvention complémentaire d'investissement au profit de l'agence ACMOSS, chargée de la mise en œuvre de l'outil RRF (réseau radio du futur), voué à remplacer le réseau de communication des services de sécurité et de secours français (Antarès). Cette subvention, destinée à financer la partie « matériels » du dispositif, ouvrira droit, en contrepartie à une réduction du montant des redevances d'utilisation du réseau ;
 - 100 000 € dans le cadre du projet « maison de la résilience des populations aux risque de sécurité civile », destinée à créer un équipement innovant dédié à la sensibilisation du public aux risques majeurs et aux comportements à adopter en situation de crise ;
 - un réajustement de 258 654 € au titre de l'armement de véhicules d'intervention neufs (2 CCRM, 4 FPTL, 2 VLIS, 2CCGC) et de l'acquisition de matériels d'incendie et de secours (matériel de secours routier, tuyaux et lances, bouteilles ARI) ;
 - 39 170 € dans le cadre de la révision décennale de l'EPA (échelle pivotante du CIS Cannes Pastour) ;
 - 40 000 € dans le cadre du projet « Virtual rescue », outil de formation dont la conception est portée par plusieurs SDIS ainsi que par l'Ensosp ;

- une somme de 172 757 € au titre des projets en cours et de la mise à niveau des matériels informatiques (serveurs de virtualisation, système de stockage de données, licences Forti, droits d'usage pour coffre-fort numérique sécurisé, licences PULA Oracles, etc.) ;

- une inscription de 4 087 093,07 € destiné à l'ajustement du montant des capitaux du fait du non recours à l'emprunt durant l'exercice 2026 et au remboursement anticipé de plusieurs emprunts en cours. Cette démarche d'opportunité budgétaire s'inscrit dans une gestion active et prudente de la dette de l'établissement ;

- d'une inscription de 147 746 € au titre des écritures d'ordre de régularisation concernant les intégrations bâtimentaires. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement ;

- une diminution de 22 833 € au titre du chapitre 040 nécessaire à la régularisation de la neutralisation des amortissements 2026. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes de fonctionnement ;

- un réajustement de 22 625 € au titre du chapitre 040 concernant les reprises de subvention transférable 2026. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes de fonctionnement ;

- des réajustements de crédits liés à l'exécution budgétaire sont également retracés dans le document joint en annexe.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

Je vous propose d'approuver le présent budget supplémentaire du budget principal 2026, d'un montant total de 10 993 326,74 € soit 2 669 248,77 € en section de fonctionnement et 8 324 077,97 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le présent budget supplémentaire du budget principal 2026, d'un montant total de 10 993 326,74 € soit 2 669 248,77 € en section de fonctionnement et 8 324 077,97 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Date AR Préfecture : 07/07/26
ID Télétransmission : 006-280600511-
20260629-lmc18718-BF-1-1

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles Ange GINÉSY

ANNEXE 1 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION

CONSTRUCTIONS	A.P. votées	C.P. antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et +
Sismique NICE MAGNAN	3 500 000,00 €		0,00 €	38 005,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 461 994,80 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	3 400 000,00 €	27 499,00 €	28 779,00 €	96 303,60 €	54 016,20 €	43 032,46 €	2 570 000,00 €	580 369,74 €	0,00 €	0,00 €
SAINT-MARTIN-VESUBIE	5 300 000,00 €	15 696,00 €		82 544,40 €	163 892,76 €	118 493,28 €	536 000,00 €	3 825 000,00 €	558 373,56 €	0,00 €
CANNES PASTOUR	8 500 000,00 €		50 022,50 €	45 618,00 €	166 301,47 €	249 420,07 €	473 000,00 €	2 401 000,00 €	4 329 000,00 €	785 637,96 €
CASTAGNIERS	4 800 000,00 €	14 265,58 €	34 404,00 €	12 870,00 €	83 591,10 €	106 891,54 €	312 000,00 €	2 997 000,00 €	999 000,00 €	239 977,78 €
ISOLA	2 400 000,00 €			15 000,00 €	24 846,00 €	0,00 €	20 000,00 €	144 000,00 €	1 566 000,00 €	630 154,00 €
PEGOMAS	5 400 000,00 €		3 036,00 €	9 654,00 €	96 524,88 €	134 690,55 €	395 000,00 €	3 593 000,00 €	898 000,00 €	270 094,57 €
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	4 000 000,00 €			0,00 €	3 310,92 €	0,00 €	20 000,00 €	167 000,00 €	167 000,00 €	3 642 689,08 €
GUILLAUMES	4 000 000,00 €		7 356,00 €	0,00 €	4 919,04 €	1 260,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	986 464,96 €
VENCE	5 300 000,00 €			25 430,08 €	58 800,29 €	167 784,71 €	493 000,00 €	1 343 000,00 €	1 768 000,00 €	1 443 984,92 €
CARROS	4 800 000,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	420 000,00 €	3 264 000,00 €	1 056 000,00 €
BIOT	4 000 000,00 €				0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	95 000,00 €	120 000,00 €	3 760 000,00 €
Total :	55 400 000,00 €	57 460,58 €	123 597,50 €	325 425,28 €	656 202,66 €	821 572,61 €	5 904 000,00 €	16 565 369,74 €	14 669 373,56 €	16 276 998,07 €

ANNEXE 2 - PLAN PLURIANNUEL 2022/2026 D'ACQUISITION MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES

VEHICULES	QUANTITES VOTEES	MONTANTS DES AP VOTEES	2022		2023		2024		2025		2026	
VSAV	51	5 400 095,46 €			23	2 253 948,30 €	7	748 381,76 €	13	1 444 388,01 €	8	953 377,39 €
VSAV 4 X 4	2	215 883,92 €	2	215 883,92 €								-
VSAV petit gabarit électrique	1	103 345,82 €					1	103 345,82 €				-
FPT	2	586 408,04 €			2	586 408,04 €						-
FPTL	11	3 033 179,78 €	2	489 137,71 €			2	523 076,38 €			7	2 020 965,69 €
CCFM	12	3 525 279,31 €	4	1 128 042,00 €	6	1 788 545,98 €					2	608 691,33 €
VTU 1	3	107 778,64 €					0	0,00 €	3	107 778,64 €		-
VTU 2	45	1 281 415,07 €					25	745 898,80 €	10	263 776,27 €	10	271 740,00 €
VLTU Equipement	25	36 547,22 €					20	27 552,00 €	5	8 995,22 €		-
VTP	4	174 021,61 €			1	29 105,54 €	0	0,00 €	2	96 805,52 €	1	48 110,55 €
VLTT	12	542 100,00 €	10	366 300,00 €			0	0,00 €	1	71 100,00 €	1	104 700,00 €
VSRM châssis	2	168 667,45 €			1	77 521,97 €	1	90 488,72 €		656,76 €		-
VSRM équipement	3	630 508,09 €			1	172 800,00 €	0	0,00 €	1	172 800,00 €	1	284 908,09 €
CCRL (SR ou OD) *	8	1 887 447,00 €	6	1 360 042,50 €	2	527 404,50 €						-
CCRM **	5	1 486 297,03 €			2	549 356,15 €	1	273 602,36 €			2	663 338,52 €
BEA HR	1	319 763,38 €			1	319 763,38 €						-
Porte berce d'occasion -PCEHR1	11	1 324 936,00 €	2	208 680,00 €	6	640 096,00 €	1	212 400,00 €			2	263 760,00 €
Camion logistique	1	83 102,00 €					1	83 102,00 €				-
VLM	6	240 313,89 €			1	38 907,92 €	2	77 426,88 €			3	123 979,09 €
VLM HR SSSM	1	39 960,00 €	1	39 960,00 €								-
VLM HR SSSM EQUIPEMENT	1	35 400,00 €			1	35 400,00 €						-
VLI	4	171 229,86 €					2	87 740,32 €			2	83 489,54 €
EPA	2	1 496 380,82 €			1	695 507,96 €			1	800 872,86 €		-
VL	14	316 827,32 €			8	151 750,68 €	0	0,00 €	3	74 159,07 €	3	90 917,57 €
VL Electrique	6	221 098,45 €					4	149 254,60 €	1	35 570,85 €	1	36 273,00 €
VLHR	9	223 289,72 €			2	46 269,40 €	7	177 020,32 €				-
Camion UMM	1	100 662,33 €					1	100 662,33 €				-
VRAD	4	251 380,44 €					0	0,00 €	4	251 380,44 €		-
BATEAU POMPE	2	1 487 914,20 €					1	743 837,98 €	1	744 076,22 €		-
BRS	2	255 411,71 €			1	87 837,71 €					1	167 574,00 €
CCFS PACTE CAPACITAIRE	1	528 996,52 €					0	0,00 €	1	528 996,52 €		-
VL Type Powerbank fonds vert	1	36 746,16 €					1	36 746,16 €				-
CCFM Fonds investissement région sud	0	0,00 €					0	0,00 €			0	0,00 €
VTU 1 Electrique	1	71 756,66 €					0	0,00 €	1	71 756,66 €		-
Scooter 125	1	5 760,00 €					1	5 760 €				-
CCGC	2	672 854,11 €									2	672 854,11 €
VLIS	2	529 832,32 €									2	529 832,32 €
TOTAL GENERAL	259	27 592 590,33 €	27	3 808 046,13 €	59	8 000 623,53 €	78	4 186 296,43 €	47	4 673 113,04 €	48	6 924 511,20 €

ETABLISSEMENT PUBLIC : SDIS DES ALPES-MARITIMES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28060051100024

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : SDIS BP (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	57
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	59
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	60
B9 - Etat du personnel	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	67
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	71
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	72
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	74

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 128 418

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	141.34
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	151.36
3	Dépenses d'équipement brut / population	23.16
4	Encours de dette / population (2) (3)	15.2
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	80.88%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.70%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15.30%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	10.04%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6.62%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	190 877 663,23	198 386 422,50	12 771 242,47	A1	20 280 001,74
Investissement	19 560 402,23	25 061 153,52	(2) 10 158 693,68	A2	15 659 444,97
Fonctionnement	171 317 261,00	173 325 268,98	(3) 2 612 548,79	A3	4 620 556,77

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 15 314 295,65	III + IV	576 800,00	B1	-14 737 495,65
Investissement	I 15 314 295,65	III	576 800,00	B2	-14 737 495,65
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	5 542 506,09
Investissement	A2 + B2	921 949,32
Fonctionnement	A3 + B3	4 620 556,77

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 15 314 295,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	506 912,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	572 918,42
21	Immobilisations corporelles (3)	7 797 334,06
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 437 078,12
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	52,99
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 576 800,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	576 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-6 990 217,68	-7 912 167,00

+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	15 314 295,65	576 800,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 15 659 444,97

=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		8 324 077,97	8 324 077,97

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 669 248,77	548 692,00

+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 120 556,77

=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		2 669 248,77	2 669 248,77

TOTAL DU BUDGET (5)		10 993 326,74	10 993 326,74
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D MAT 2024/1	MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES	21	-3 573 074,51
D BATI 6 2024/1	PLAN 2022-26-REST ISOLA	23	19 530,00
D BATI 2 2024/1	PLAN 2022-26-ROQUEBRUNE CAP MARTIN	23	-15 581,48
D BATI 2 BIS 2024/1	PLAN 22-26 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	23	215 581,48
D BATI 1 2024/1	PLAN 22-26 SISMIQUE NICE MAGNAN	23	22 146,60
TOTAL			-3 331 397,91

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	-3 331 397,91
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 613 300,00	506 912,06	-141 587,00	-141 587,00	1 978 625,06
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	496 000,00	572 918,42	1 019 779,72	1 019 779,72	2 088 698,14
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	11 735 301,00	7 797 334,06	-1 286 452,68	-1 286 452,68	18 246 182,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	10 401 323,91	6 437 078,12	-10 816 588,79	-10 816 588,79	6 021 813,24
Total des dépenses d'équipement		24 245 924,91	15 314 242,66	-11 224 848,75	-11 224 848,75	28 335 318,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 581 051,18	0,00	4 087 093,07	4 087 093,07	5 668 144,25
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	5 500,00	52,99	0,00	0,00	5 552,99
Total des dépenses financières		1 586 551,18	52,99	4 087 093,07	4 087 093,07	5 673 697,24
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		25 832 476,09	15 314 295,65	-7 137 755,68	-7 137 755,68	34 009 016,06

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	4 019 523,91		-208,00	-208,00	4 019 315,91
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00		147 746,00	147 746,00	247 746,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 119 523,91		147 538,00	147 538,00	4 267 061,91

TOTAL	29 952 000,00	15 314 295,65	-6 990 217,68	-6 990 217,68	38 276 077,97
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 276 077,97
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 500 000,00	576 800,00	-3 776 800,00	-3 776 800,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	7 000 000,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 500 000,00	576 800,00	-10 776 800,00	-10 776 800,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	2 050 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
Total des recettes financières		2 272 000,00	0,00	2 350 000,00	2 350 000,00	4 622 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		12 772 000,00	576 800,00	-8 426 800,00	-8 426 800,00	4 922 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	17 080 000,00		366 887,00	366 887,00	17 446 887,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		147 746,00	147 746,00	247 746,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 180 000,00		514 633,00	514 633,00	17 694 633,00

TOTAL	29 952 000,00	576 800,00	-7 912 167,00	-7 912 167,00	22 616 633,00
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	15 659 444,97
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 276 077,97
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

13 427 571,09

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	25 500 000,00	0,00	1 510 481,00	1 510 481,00	27 010 481,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	128 319 200,00	0,00	686 217,00	686 217,00	129 005 417,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 746 914,00	0,00	-61 641,00	-61 641,00	2 685 273,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		156 566 114,00	0,00	2 135 057,00	2 135 057,00	158 701 171,00
66	Charges financières	553 886,00	0,00	167 077,77	167 077,77	720 963,77
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	72 000,00		227,00	227,00	72 227,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		157 193 000,00	0,00	2 302 361,77	2 302 361,77	159 495 361,77

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	17 080 000,00		366 887,00	366 887,00	17 446 887,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 080 000,00		366 887,00	366 887,00	17 446 887,00

TOTAL	174 273 000,00	0,00	2 669 248,77	2 669 248,77	176 942 248,77
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	176 942 248,77
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	1 100 050,00	0,00	0,00	0,00	1 100 050,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 102 756,77	0,00	0,00	0,00	6 102 756,77
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
74	Dotations et participations (4)	162 195 459,32	0,00	64 900,00	64 900,00	162 260 359,32
75	Autres produits de gestion courante (4)	166 110,00	0,00	434 000,00	434 000,00	600 110,00
Total des recettes de gestion courante		170 064 376,09	0,00	498 900,00	498 900,00	170 563 276,09
76	Produits financiers	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
77	Produits spécifiques (4)	175 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	225 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		170 253 476,09	0,00	548 900,00	548 900,00	170 802 376,09

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 019 523,91		-208,00	-208,00	4 019 315,91
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 019 523,91		-208,00	-208,00	4 019 315,91

TOTAL	174 273 000,00	0,00	548 692,00	548 692,00	174 821 692,00
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	2 120 556,77
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	176 942 248,77
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	13 427 571,09	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	22 625,00	22 625,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 087 093,07	0,00	4 087 093,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	365 325,06	0,00	365 325,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 592 698,14	0,00	1 592 698,14
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 510 881,38	147 746,00	6 658 627,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-4 379 510,67	0,00	-4 379 510,67
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	52,99	0,00	52,99
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		-22 833,00	-22 833,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 176 539,97	147 538,00	8 324 077,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 324 077,97
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 510 481,00		1 510 481,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	686 217,00		686 217,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-61 641,00	0,00	-61 641,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	167 077,77	0,00	167 077,77
67	Charges spécifiques (9)	0,00	166 887,00	166 887,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	227,00	200 000,00	200 227,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 302 361,77	366 887,00	2 669 248,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 669 248,77
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-150 000,00	0,00	-150 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	-3 200 000,00	0,00	-3 200 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-7 000 000,00	0,00	-7 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	147 746,00	147 746,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	36 887,00	36 887,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		200 000,00	200 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-10 350 000,00	514 633,00	-9 835 367,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	15 659 444,97
--	----------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 500 000,00
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 324 077,97
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	64 900,00		64 900,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	434 000,00	0,00	434 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	50 000,00	-208,00	49 792,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	548 900,00	-208,00	548 692,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			2 120 556,77
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 669 248,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		29 952 000,00	15 314 295,65	-3 331 397,91	-6 990 217,68	-6 990 217,68	-11 365 842,79	4 375 625,11	8 324 077,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 613 300,00	506 912,06	0,00	-141 587,00	-141 587,00	0,00	-141 587,00	365 325,06
204	Subventions d'équipement versées (10)	496 000,00	572 918,42	0,00	1 019 779,72	1 019 779,72	0,00	1 019 779,72	1 592 698,14
21	Immobilisations corporelles	11 735 301,00	7 797 334,06	-3 573 074,51	-1 286 452,68	-1 286 452,68	-568 784,00	-717 668,68	6 510 881,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 401 323,91	6 437 078,12	241 676,60	-10 816 588,79	-10 816 588,79	-10 797 058,79	-19 530,00	-4 379 510,67
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 245 924,91	15 314 242,66	-3 331 397,91	-11 224 848,75	-11 224 848,75	-11 365 842,79	140 994,04	4 089 393,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 581 051,18	0,00		4 087 093,07	4 087 093,07		4 087 093,07	4 087 093,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 500,00	52,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,99
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 586 551,18	52,99	0,00	4 087 093,07	4 087 093,07	0,00	4 087 093,07	4 087 146,06
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		25 832 476,09	15 314 295,65	-3 331 397,91	-7 137 755,68	-7 137 755,68	-11 365 842,79	4 228 087,11	8 176 539,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	4 019 523,91			-208,00	-208,00		-208,00	-208,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			147 746,00	147 746,00		147 746,00	147 746,00
Total des dépenses d'ordre		4 119 523,91			147 538,00	147 538,00		147 538,00	147 538,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)									0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								8 324 077,97

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		29 952 000,00	576 800,00	-10 412 167,00	-10 412 167,00	-9 835 367,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 500 000,00	576 800,00	-3 776 800,00	-3 776 800,00	-3 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 000 000,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 500 000,00	576 800,00	-10 776 800,00	-10 776 800,00	-10 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 272 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 772 000,00	576 800,00	-10 926 800,00	-10 926 800,00	-10 350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	17 080 000,00		366 887,00	366 887,00	366 887,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		147 746,00	147 746,00	147 746,00
Total des recettes d'ordre		17 180 000,00		514 633,00	514 633,00	514 633,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	15 659 444,97
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (9)	2 500 000,00
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	8 324 077,97
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		29 952 000,00	15 314 295,65	-3 331 397,91	-6 990 217,68	-6 990 217,68	-11 365 842,79	4 375 625,11	8 324 077,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 613 300,00	506 912,06	0,00	-141 587,00	-141 587,00	0,00	-141 587,00	365 325,06
2031	Frais d'études	70 000,00	185 645,10		20 402,00	20 402,00	0,00	20 402,00	206 047,10
2051	Concessions, droits similaires	1 543 300,00	321 266,96		-161 989,00	-161 989,00	0,00	-161 989,00	159 277,96
204	Subventions d'équipement versées (10)	496 000,00	572 918,42	0,00	1 019 779,72	1 019 779,72	0,00	1 019 779,72	1 592 698,14
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	496 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	572 918,42		-480 220,28	-480 220,28	0,00	-480 220,28	92 698,14
21	Immobilisations corporelles	11 735 301,00	7 797 334,06	-3 573 074,51	-1 286 452,68	-1 286 452,68	-568 784,00	-717 668,68	6 510 881,38
21315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
21351	Bâtiments publics	1 403 900,00	1 342 929,43		-436 494,65	-436 494,65	0,00	-436 494,65	906 434,78
21535	Réseaux de transmission	90 500,00	0,00		4 074,87	4 074,87	0,00	4 074,87	4 074,87
21536	Réseaux d'alerte	500 000,00	73 740,00		-269 447,00	-269 447,00	0,00	-269 447,00	-195 707,00
21538	Autres réseaux	542 000,00	100 514,70		302 386,32	302 386,32	0,00	302 386,32	402 901,02
21561	Matériel roulant	4 365 300,00	3 236 551,04		-776 714,00	-776 714,00	-568 784,00	-207 930,00	2 459 837,04
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 481 747,00	612 454,30		422 682,39	422 682,39	0,00	422 682,39	1 035 136,69
21578	Autre matériel technique	50 800,00	352 999,99		48 390,00	48 390,00	0,00	48 390,00	401 389,99
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	342 854,00	778 307,28		-659 829,11	-659 829,11	0,00	-659 829,11	118 478,17
21735	Installations générales (mise à dispo)	2 103 000,00	1 127 869,91		-319 709,35	-319 709,35	0,00	-319 709,35	808 160,56
21828	Autres matériels de transport	385 031,00	84 407,35		0,00	0,00	0,00	0,00	84 407,35
21838	Autre matériel informatique	185 490,00	0,00		334 746,00	334 746,00	0,00	334 746,00	334 746,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150 913,00	84 362,06		59 040,85	59 040,85	0,00	59 040,85	143 402,91
2188	Autres immobilisations corporelles	133 766,00	3 198,00		4 420,00	4 420,00	0,00	4 420,00	7 618,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 401 323,91	6 437 078,12	241 676,60	-10 816 588,79	-10 816 588,79	-10 797 058,79	-19 530,00	-4 379 510,67
2313	Constructions	5 563 817,80	3 560 934,43		-4 697 096,23	-4 697 096,23	-4 697 096,23	0,00	-1 136 161,80
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 719 692,86	2 876 143,69		-6 119 492,56	-6 119 492,56	-6 099 962,56	-19 530,00	-3 243 348,87
238	Avances commandes immo corporelles	117 813,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 245 924,91	15 314 242,66	-3 331 397,91	-11 224 848,75	-11 224 848,75	-11 365 842,79	140 994,04	4 089 393,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 581 051,18	0,00		4 087 093,07	4 087 093,07		4 087 093,07	4 087 093,07
1641	Emprunts en euros	1 581 051,18	0,00		4 087 093,07	4 087 093,07		4 087 093,07	4 087 093,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 500,00	52,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,99
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500,00	52,99		0,00	0,00	0,00	0,00	52,99
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 586 551,18	52,99	0,00	4 087 093,07	4 087 093,07	0,00	4 087 093,07	4 087 146,06
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		25 832 476,09	15 314 295,65	-3 331 397,91	-7 137 755,68	-7 137 755,68	-11 365 842,79	4 228 087,11	8 176 539,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 019 523,91			-208,00	-208,00		-208,00	-208,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	4 019 523,91			-208,00	-208,00		-208,00	-208,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	23 470,16			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	5 103,33			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13913	Subv. transf. Départements	1 602 921,13			-4 542,00	-4 542,00		-4 542,00	-4 542,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			27 167,00	27 167,00		27 167,00	27 167,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 831,36			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	2 355 197,93			-22 833,00	-22 833,00		-22 833,00	-22 833,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00			147 746,00	147 746,00		147 746,00	147 746,00
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00			36 172,00	36 172,00		36 172,00	36 172,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00			111 574,00	111 574,00		111 574,00	111 574,00
2313	Constructions	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 119 523,91			147 538,00	147 538,00		147 538,00	147 538,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		29 952 000,00	576 800,00	-10 412 167,00	-10 412 167,00	-9 835 367,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 500 000,00	576 800,00	-3 776 800,00	-3 776 800,00	-3 200 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	276 800,00	-276 800,00	-276 800,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	3 500 000,00	0,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	7 000 000,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00
1641	Emprunts en euros	7 000 000,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 500 000,00	576 800,00	-10 776 800,00	-10 776 800,00	-10 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
10222	FCTVA	2 200 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 272 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 772 000,00	576 800,00	-10 926 800,00	-10 926 800,00	-10 350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	17 080 000,00		366 887,00	366 887,00	366 887,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	50 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
21535	Réseaux de transmission	0,00		0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	30 000,00		36 887,00	36 887,00	36 887,00
28031	Frais d'études	2 000,00		11 065,00	11 065,00	11 065,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	206 000,00		-310,00	-310,00	-310,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	21 300,00		-64,31	-64,31	-64,31
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	2 300,00		-735,00	-735,00	-735,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 641 549,00		-27 557,62	-27 557,62	-27 557,62
281311	Bâtiments administratifs	35 430,00		-900,00	-900,00	-900,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 480 000,00		-22 254,00	-22 254,00	-22 254,00
281351	Bâtiments publics	835 000,00		10 629,49	10 629,49	10 629,49
281535	Réseaux de transmission	535 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281536	Réseaux d'alerte	178 000,00		1 992,54	1 992,54	1 992,54
281538	Autres réseaux	287 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
281561	Matériel roulant	4 100 000,00		-301,11	-301,11	-301,11
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 295 000,00		119 798,47	119 798,47	119 798,47
281578	Autre matériel technique	93 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	312 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00		0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 188 407,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 375 000,00		32 046,89	32 046,89	32 046,89
281828	Autres matériels de transport	430 000,00		-8 680,00	-8 680,00	-8 680,00
281838	Autre matériel informatique	520 000,00		5 269,65	5 269,65	5 269,65
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	318 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
28188	Autres immo. corporelles	145 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		147 746,00	147 746,00	147 746,00
2031	Frais d'études	0,00		147 746,00	147 746,00	147 746,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		17 180 000,00		514 633,00	514 633,00	514 633,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		174 273 000,00	0,00	0,00	2 669 248,77	2 669 248,77	0,00	2 669 248,77	2 669 248,77
011	Charges à caractère général (4)	25 500 000,00	0,00	0,00	1 510 481,00	1 510 481,00	0,00	1 510 481,00	1 510 481,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	128 319 200,00	0,00		686 217,00	686 217,00		686 217,00	686 217,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 746 914,00	0,00	0,00	-61 641,00	-61 641,00	0,00	-61 641,00	-61 641,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		156 566 114,00	0,00	0,00	2 135 057,00	2 135 057,00	0,00	2 135 057,00	2 135 057,00
66	Charges financières	553 886,00	0,00		167 077,77	167 077,77		167 077,77	167 077,77
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	72 000,00			227,00	227,00		227,00	227,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		626 886,00	0,00	0,00	167 304,77	167 304,77		167 304,77	167 304,77
Total des dépenses réelles		157 193 000,00	0,00	0,00	2 302 361,77	2 302 361,77	0,00	2 302 361,77	2 302 361,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	17 080 000,00			366 887,00	366 887,00		366 887,00	366 887,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 080 000,00			366 887,00	366 887,00		366 887,00	366 887,00

D002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 669 248,77
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		174 273 000,00	0,00	548 692,00	548 692,00	548 692,00
013	Atténuations de charges (3)	1 100 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 102 756,77	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	162 195 459,32	0,00	64 900,00	64 900,00	64 900,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	166 110,00	0,00	434 000,00	434 000,00	434 000,00
Total des recettes de gestion des services		170 064 376,09	0,00	498 900,00	498 900,00	498 900,00
76	Produits financiers	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	175 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		189 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles		170 253 476,09	0,00	548 900,00	548 900,00	548 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 019 523,91	0,00	-208,00	-208,00	-208,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 019 523,91	0,00	-208,00	-208,00	-208,00

R002 Résultat reporté	2 120 556,77
------------------------------	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 669 248,77
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		174 273 000,00	0,00	0,00	2 669 248,77	2 669 248,77	0,00	2 669 248,77	2 669 248,77
011	Charges à caractère général (5)	25 500 000,00	0,00	0,00	1 510 481,00	1 510 481,00	0,00	1 510 481,00	1 510 481,00
60611	Eau et assainissement	230 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 258 000,00	0,00		-3 576,00	-3 576,00	0,00	-3 576,00	-3 576,00
60621	Combustibles	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 669 700,00	0,00		-14 600,00	-14 600,00	0,00	-14 600,00	-14 600,00
60623	Alimentation	68 380,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	342 850,00	0,00		41 934,10	41 934,10	0,00	41 934,10	41 934,10
60631	Fournitures d'entretien	177 255,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 385 808,34	0,00		84 748,90	84 748,90	0,00	84 748,90	84 748,90
60636	Habillement et vêtements de travail	958 500,00	0,00		384 211,00	384 211,00	0,00	384 211,00	384 211,00
6064	Fournitures administratives	70 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	140 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	453 600,00	0,00		-1 930,00	-1 930,00	0,00	-1 930,00	-1 930,00
6068	Autres matières et fournitures	80 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 477 579,21	0,00		369 379,40	369 379,40	0,00	369 379,40	369 379,40
6132	Locations immobilières	1 174 596,10	0,00		-25 900,00	-25 900,00	0,00	-25 900,00	-25 900,00
61351	Matériel roulant	5 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	518 682,00	0,00		-5 777,65	-5 777,65	0,00	-5 777,65	-5 777,65
614	Charges locatives et de copropriété	181 500,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	401 500,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	521 800,00	0,00		461 200,00	461 200,00	0,00	461 200,00	461 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	226 975,90	0,00		65 577,65	65 577,65	0,00	65 577,65	65 577,65
6156	Maintenance	2 780 444,00	0,00		18 285,00	18 285,00	0,00	18 285,00	18 285,00
6161	Multirisques	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	90 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 913 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I						III = I + II
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	55 470,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	723 617,00	0,00		2 112,00	2 112,00	0,00	2 112,00	2 112,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	11 494,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	68 828,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	106 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	52 500,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
6234	Réceptions	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	17 678,00	0,00		583,00	583,00	0,00	583,00	583,00
6247	Transports collectifs	11 202,45	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	450 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	50 000,00	0,00		-146,40	-146,40	0,00	-146,40	-146,40
6262	Frais de télécommunications	718 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	0,00		-7 000,00	-7 000,00	0,00	-7 000,00	-7 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	558 080,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		80 380,00	80 380,00	0,00	80 380,00	80 380,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	18 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63713	Redevances perf. syst. assainn. coll.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	266 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	128 319 200,00	0,00		686 217,00	686 217,00		686 217,00	686 217,00
6218	Autre personnel extérieur	23 977,00	0,00		-6 000,00	-6 000,00		-6 000,00	-6 000,00
6331	Versement mobilité	857 279,00	0,00		4 887,00	4 887,00		4 887,00	4 887,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	752 311,00	0,00		4 288,00	4 288,00		4 288,00	4 288,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	42 247 530,00	0,00		-1 203 952,62	-1 203 952,62		-1 203 952,62	-1 203 952,62
64112	SFT, indemnité de résidence	921 229,00	0,00		-57 095,00	-57 095,00		-57 095,00	-57 095,00
64113	NBI	877 178,00	0,00		-46 974,00	-46 974,00		-46 974,00	-46 974,00
64118	Autres indemnités	32 257 090,00	0,00		-615 347,38	-615 347,38		-615 347,38	-615 347,38
64131	Rémunérations	802 066,00	0,00		513 135,00	513 135,00		513 135,00	513 135,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	19 660 200,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	98 909,00	0,00		2 373,00	2 373,00		2 373,00	2 373,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 112 033,00	0,00		55 094,00	55 094,00		55 094,00	55 094,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 711 903,00	0,00		1 243 585,00	1 243 585,00		1 243 585,00	1 243 585,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	31 800,00	0,00		20 372,00	20 372,00		20 372,00	20 372,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	83 598,00	0,00		3 455,00	3 455,00		3 455,00	3 455,00
646	Allocation de vétérance	650 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	112 097,00	0,00		68 397,00	68 397,00		68 397,00	68 397,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	231 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 425 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	463 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 746 914,00	0,00	0,00	-61 641,00	-61 641,00	0,00	-61 641,00	-61 641,00
65311	Indemnités de fonction	43 552,00	0,00		783,00	783,00	0,00	783,00	783,00
65312	Frais de mission et de déplacement	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 474 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6568	Autres participations	155 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	242 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	800 000,00	0,00		-100 000,00	-100 000,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		3 576,00	3 576,00	0,00	3 576,00	3 576,00
6585	Intérêts moratoires	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	18 612,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		156 566 114,00	0,00	0,00	2 135 057,00	2 135 057,00	0,00	2 135 057,00	2 135 057,00
66	Charges financières	553 886,00	0,00		167 077,77	167 077,77		167 077,77	167 077,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	530 803,00	0,00		-146 456,44	-146 456,44		-146 456,44	-146 456,44
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	22 083,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		313 534,21	313 534,21		313 534,21	313 534,21
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	72 000,00			227,00	227,00		227,00	227,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	72 000,00			227,00	227,00		227,00	227,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		626 886,00	0,00	0,00	167 304,77	167 304,77		167 304,77	167 304,77
Total des dépenses réelles		157 193 000,00	0,00	0,00	2 302 361,77	2 302 361,77	0,00	2 302 361,77	2 302 361,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	17 080 000,00			366 887,00	366 887,00		366 887,00	366 887,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	30 000,00			36 887,00	36 887,00		36 887,00	36 887,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	50 000,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	17 000 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 080 000,00			366 887,00	366 887,00		366 887,00	366 887,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	128 791,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	106 708,66
= Différence ICNE N – ICNE N-1	22 083,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		174 273 000,00	0,00	548 692,00	548 692,00	548 692,00
013	Atténuations de charges (4)	1 100 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 102 756,77	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	1 617 617,77	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	3 705 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	330 039,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731428	TICPE - Autres	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	162 195 459,32	0,00	64 900,00	64 900,00	64 900,00
744	FCTVA	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	120 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
7473	Participation départements	89 870 000,00	0,00	-295 100,00	-295 100,00	-295 100,00
74748	Participation autres communes	52 727 267,51	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	19 356 341,81	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	61 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	166 110,00	0,00	434 000,00	434 000,00	434 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	124 010,00	0,00	434 000,00	434 000,00	434 000,00
Total des recettes de gestion des services		170 064 376,09	0,00	498 900,00	498 900,00	498 900,00
76	Produits financiers	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
765	Escomptes obtenus	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	175 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
775	Produits des cessions d'immobilisations	175 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		170 253 476,09	0,00	548 900,00	548 900,00	548 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	4 019 523,91		-208,00	-208,00	-208,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	2 355 197,93		-22 833,00	-22 833,00	-22 833,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	1 634 325,98		22 625,00	22 625,00	22 625,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 019 523,91		-208,00	-208,00	-208,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2025901750V00001	16/12/2025	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00605011254	16/12/2025	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					33 614 513,00									
1641 Emprunts en euros (total)					33 614 513,00									
2010.063/A101011W	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2010	2012-01-05	25/04/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.34 %	3,340	3,382	EUR	T	C	O	A-1
2890/001	SOCIETE GENERALE	23/08/2021	2022-06-30	30/06/2023	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	0,954	EUR	A	C	O	A-1
A1012105	CAISSE D'EPARGNE	14/02/2012	2012-04-25	25/07/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 5.87 %	5,870	6,090	EUR	T	P	O	A-1
A102250	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2012	2012-05-25	25/08/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5.69 %	5,690	5,899	EUR	T	C	O	A-1
MIN255320EUR	DEXIA CL	27/12/2007	2008-06-30	01/08/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
MIN534619EUR	BANQUE POSTALE	09/11/2020	2021-09-06	01/01/2022	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,967	EUR	T	C	O	A-1
MON214199EUR	DEXIA CL	09/10/2003	2003-10-15	01/12/2003	914 513,00	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	4,940	EUR	A	P	O	A-1
MON502150EUR	SFIL CAFFIL	19/12/2014	2015-02-05	01/06/2015	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,400	2,422	EUR	T	C	O	A-1
MON506772EUR	BANQUE POSTALE	28/12/2015	2016-01-25	01/05/2016	1 800 000,00	F	Taux fixe à 2.12 %	2,120	2,137	EUR	T	C	O	A-1
MON530109EUR	BANQUE POSTALE	13/12/2019	2020-02-03	01/06/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.12 %	1,120	1,125	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 614 513,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		21 870 507,01					5 668 144,25	384 346,56	0,00	67 197,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		21 870 507,01					5 668 144,25	384 346,56	0,00	67 197,94
2010.063/A101011W	N	0,00	A-1	625 000,00	6,07	F	Taux fixe à 3.34 %	3,382	625 000,00	15 030,00	0,00	0,00
2890/001	N	0,00	A-1	6 160 000,00	21,50	F	Taux fixe à 0.94 %	0,954	280 000,00	58 708,22	0,00	28 250,14
A1012105	N	0,00	A-1	2 556 407,03	11,32	F	Taux fixe à 5.87 %	6,090	2 556 407,03	112 054,41	0,00	0,00
A102250	N	0,00	A-1	200 000,18	1,40	F	Taux fixe à 5.69 %	5,899	200 000,18	6 538,23	0,00	0,00
MIN255320EUR	N	0,00	A-1	1 100 249,18	11,58	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	69 323,94	54 462,33	0,00	21 121,08
MIN534619EUR	N	0,00	A-1	5 000 000,00	19,75	F	Taux fixe à 0.95 %	0,967	250 000,00	47 255,90	0,00	11 406,59
MON214199EUR	N	0,00	A-1	115 100,62	1,92	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	56 163,10	5 685,97	0,00	234,54
MON502150EUR	N	0,00	A-1	1 341 250,00	9,17	F	Taux fixe à 2.4 %	2,422	1 341 250,00	23 490,00	0,00	0,00
MON506772EUR	N	0,00	A-1	922 500,00	10,08	F	Taux fixe à 2.12 %	2,137	90 000,00	18 841,50	0,00	2 892,48
MON530109EUR	N	0,00	A-1	3 850 000,00	19,17	F	Taux fixe à 1.12 %	1,125	200 000,00	42 280,00	0,00	3 293,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		21 870 507,01					5 668 144,25	384 346,56	0,00	67 197,94

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	21 870 507,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L	Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L	Matériel informatique : Périphériques	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID, VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Autres Vehicule /Secours	10	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Garantie décennale EPA	5	18/02/1998
L	Véhicules Divers : Voitures	10	18/02/1998
L	Logiciels : logiciels d'application et progiciels	8	11/06/2010
L	Logiciels : Logiciels bureautiques	3	11/06/2010
L	Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	15	14/10/2010
L	Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	17	23/06/2016
L	Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	20	23/06/2016
L	Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016
L	Frais d'etudes : Non suivis de réalisation	5	06/12/2022
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs	5	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10	17/06/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériels divers : Mat Classiques	10	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Electrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Transmissions Resx de Transmission / Autres réseaux	15	17/06/2024
L	Subventions versées : Projet infrastructureTraitement de l'alerte - RRF	10	17/06/2024
L	Subventions versées : Matériels et équipements de transmission du nouveau réseau	3	17/06/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	227,00		72 000,00	72 227,00	0,00	72 227,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	227,00		72 000,00	72 227,00	0,00	72 227,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	227,00		72 000,00	72 227,00	0,00	72 227,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	227,00		72 000,00	72 227,00	0,00	72 227,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	227,00		72 000,00	72 227,00	0,00	72 227,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					242 500,00
65748	25-30	Participation au budget de fonctionnement	UDSPAM	Association	177 000,00
65748	25-30	Participation au budget de fonctionnement	AMISDIS	Association	50 000,00
65748	25-30	Participation au budget de fonctionnement	ADRASEC 06	Association	3 000,00
65748	25-30	Participation au budget de fonctionnement	Pupilles Orphelins	Association	6 500,00
65748	25-30	Participation au budget de fonctionnement	Le bon samaritain "Staying Alive"	Association	6 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		189,00	0,00	189,00	184,60	1,00	185,60
Adjoint administratif	C	21,00	0,00	21,00	20,80	0,00	20,80
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	74,00	0,00	74,00	72,80	0,00	72,80
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Administrateur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	11,00	0,00	11,00	10,80	0,00	10,80
Directeur territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	19,00	0,00	19,00	17,80	0,00	17,80
Rédacteur - Gestionnaire de Paie	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	19,00	0,00	19,00	18,40	0,00	18,40
Rédacteur principal de 2ème classe	B	32,00	0,00	32,00	31,20	0,00	31,20
FILIERE TECHNIQUE (c)		147,00	0,00	147,00	136,60	10,00	146,60
Adjoint technique	C	11,00	0,00	11,00	10,00	1,00	11,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Agent de maîtrise principal	C	70,00	0,00	70,00	69,80	0,00	69,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur	A	10,00	0,00	10,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimementaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Ingénieur chargé de projet informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur en chef	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Technicien	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Technicien principal de 1ère classe	B	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Préparateur en pharmacie hospitalière hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		1 232,00	0,00	1 232,00	1 227,80	3,00	1 230,80
Adjudant	C	638,00	0,00	638,00	637,00	0,00	637,00
Cadre de santé (Commandant)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Cadre supérieur de santé (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	47,00	0,00	47,00	47,00	0,00	47,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Caporal	C	123,00	0,00	123,00	123,00	0,00	123,00
Caporal-chef	C	52,00	0,00	52,00	52,00	0,00	52,00
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	22,00	0,00	22,00	22,00	0,00	22,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de classe normale (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier hors classe (Capitaine)	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Lieutenant de 1ère classe	B	54,00	0,00	54,00	54,00	0,00	54,00
Lieutenant de 2ème classe	B	98,00	0,00	98,00	98,00	0,00	98,00
Lieutenant hors classe	A	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Lieutenant-colonel	A	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Médecin de classe exceptionnelle (Colonel)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	8,00	0,00	8,00	5,00	2,00	7,00
Pharmacien de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sapeur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sergent	C	144,00	0,00	144,00	144,00	0,00	144,00
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire Médecin hors classe de SPP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 570,00	0,00	1 570,00	1 549,00	16,00	1 565,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	646	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de projet informatique	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	TECH	1100	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDI
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A		1027	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A		1100	0,00	332-8-2°	CDD
Préparateur en pharmacie hospitalière hors classe	A	MS	750	0,00	332-8-1°	CDI
Préparateur en pharmacie hospitalière hors classe	A	MS	792	0,00	332-8-1°	CDI
Rédacteur - Gestionnaire de Paie	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire	A		1217	0,00	332-8-1°	CDI
Médecin hors classe de SPP						
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDI
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public départemental	Cantine administrative	01/01/2003	14/03/2003	28060051100263	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	15 659 444,97	15 659 444,97	15 659 444,97
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-14 737 495,65	-14 737 495,65	-14 737 495,65
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	921 949,32	921 949,32	921 949,32

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	921 949,32	921 949,32	921 949,32
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	3 421 949,32	3 421 949,32	3 421 949,32

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	3 215 377,16	4 109 718,07	4 109 718,07	7 325 095,23
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	19 272 000,00	50 000,00	50 000,00	19 322 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 056 622,84	-4 059 718,07	-4 059 718,07	11 996 904,77

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 3 215 377,16	4 109 718,07	II 4 109 718,07
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 581 051,18	4 087 093,07	4 087 093,07
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 581 051,18	4 087 093,07	4 087 093,07
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 634 325,98	22 625,00	22 625,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 634 325,98</i>	<i>22 625,00</i>	<i>22 625,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 19 272 000,00	50 000,00	VI 50 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 200 000,00	-150 000,00	-150 000,00
10222	FCTVA	2 200 000,00	-150 000,00	-150 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		17 072 000,00	200 000,00	200 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	2 000,00	11 065,00	11 065,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	206 000,00	-310,00	-310,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	21 300,00	-64,31	-64,31
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	2 300,00	-735,00	-735,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 641 549,00	-27 557,62	-27 557,62
281311	Bâtiments administratifs	35 430,00	-900,00	-900,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 480 000,00	-22 254,00	-22 254,00
281351	Bâtiments publics	835 000,00	10 629,49	10 629,49
281535	Réseaux de transmission	535 000,00	8 000,00	8 000,00
281536	Réseaux d'alerte	178 000,00	1 992,54	1 992,54
281538	Autres réseaux	287 000,00	35 000,00	35 000,00
281561	Matériel roulant	4 100 000,00	-301,11	-301,11
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 295 000,00	119 798,47	119 798,47
281578	Autre matériel technique	93 000,00	10 000,00	10 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	312 000,00	15 000,00	15 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 188 407,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 375 000,00	32 046,89	32 046,89
281828	Autres matériels de transport	430 000,00	-8 680,00	-8 680,00
281838	Autre matériel informatique	520 000,00	5 269,65	5 269,65

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	318 000,00	7 000,00	7 000,00
28188	Autres immo. corporelles	145 000,00	5 000,00	5 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/06/2026

Présenté par le président (1),

A Nice, le 29/06/2026

Délibéré par l'assemblée le conseil d'administration (2), réunie en session

A Nice, le 29/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil d'administration (2),(3).

Asso Bernard	
Babu Antoine	
Benassayag Marie	
Bernard Yannick	
Charles Julie	
David Jean-Paul	
Dermit Jean-Pierre	
Gasiglia Bertrand	
Ginesy Charles Ange	
Masson Bryan	
Roman Marika	
Rossi Michel	
Souliman Françoise	
Soussi Philippe	
Verola Auguste	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22
Nombre de membres présents: 15
Nombre de suffrages exprimés: 15

VOTES:
Pour: 15
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation: le 16 juin 2026

Présenté par le président,
A Nice, le 29 juin 2026

Le président,



Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A Nice, le 29 juin 2026

Les membres du conseil d'administration,



Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le **07 JUIL. 2026**
et de la publication le **07 JUIL. 2026**

A Villeneuve-Loubet, le **07 JUIL. 2026**

